

## **SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix sept le neuf novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Ghislaine MARTINEZ, Maire.

Présents : Ghislaine MARTINEZ, Christian FABRE, Bernard BOUYSSIERE, Jean-Paul HEBRARD, Bernard MAGES, Christopher BALDWIN, Frédéric SEMPER, Annick IGLESIAS.

Excusés : Gaby ROUMIGUIERES, Karine MALLEVILLE, Boris CHRISMANT, Jean-Claude SAVIGNAC (pouvoir à M. HEBRARD), Geneviève LEGRAND, Sandrine CROS (pouvoir à Mme IGLESIAS), Aurélien GARRIGUES.

Convocation du 02 novembre 2017.

### **Ordre du jour :**

#### **I-Vote du compte rendu de la séance du 21 septembre 2017 :**

Mme IGLESIAS fait remarquer que c'est Mme ROUMIGUIERES et non l'Assemblée qui a contesté le fait que Mme CROS puisse voter contre le compte rendu alors qu'elle était aussi absente à la précédente séance. Elle demande que le compte rendu soit rectifié et distribué à l'Assemblée un document de l'Association des Maires Ruraux de France sur les absences répétées d'un conseiller municipal.

Mme le Maire confirme que l'on ne peut plus exclure un conseiller ayant manqué 3 séances consécutives, mais dans ce cas il devient inutile de se réunir.

Mme IGLESIAS fait aussi remarquer que le conseil municipal n'a pas été informé ni invité à l'inauguration du nouvel office de tourisme. Mme le Maire avait évoqué cette inauguration lors d'une précédente séance.

Le compte rendu de la séance du 21 septembre est adopté par les membres présents.

#### **II-Proposition Crédit Agricole prolongation crédit relais assainissement :**

Mme le Maire informe l'Assemblée de la proposition du Crédit Agricole pour un crédit relais de 90 000 € sur le budget assainissement. Ce crédit sur 24 mois permettrait le remboursement du précédent crédit relais qui arrive à échéance le 30 novembre, dans l'attente de l'encaissement des subventions de l'agence de l'eau.

Cette proposition est votée à l'unanimité des membres présents.

**Délibération reçue à la Préfecture le 24 novembre 2017.**

#### **III-Devis analyse de l'air (école et centre de loisirs) :**

Mme le Maire a demandé un devis à Bureau Veritas, à l'Apave et à Qualiconsult.

Seule l'Apave a répondu pour l'instant, le montant s'élève à 3 241 € HT.

L'analyse de l'air dans les établissements recevant du public sensible sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **IV-Offre pour aménagement aire de compostage :**

La fermeture de l'actuelle décharge est une obligation. Il est envisagé d'aménager une aire de compostage de 80 mètres sur 10 mètres de large (800 m<sup>2</sup>) à côté des ateliers municipaux pour les déchets verts de la commune et éventuellement des particuliers sur demande.

### **V-Offre de maintenance aire de jeux enfants :**

La Socotec nous a adressé une proposition de 1 152 € TTC pour la maintenance des jeux enfants, du mur d'escalade, des buts du stade, des buts de basket et de hand de l'école... La périodicité de cette maintenance serait de 12 mois pour le mur d'escalade et de 24 mois pour les autres équipements. Nous allons solliciter d'autres devis.

M. MAGES signale que des personnes appellent à domicile pour le contrôle de la qualité de l'eau en prétendant avoir l'accord de la mairie. Mme IGLESIAS demande que l'on fasse passer une information pour alerter les habitants sur cette arnaque.

### **VI-Convention de partenariat avec la communauté de communes pour le suivi des installations créées dans le cadre du pôle de pleine nature :**

Emilie Plassard de la communauté de communes serait chargée de ce suivi. Si la commune verse 2 000 €, elle resterait jusqu'en 2019 et pourrait nous aider sur les projets du pôle pleine nature. L'Assemblée donne son accord à l'unanimité des présents.

**Délibération reçue à la Préfecture le 04 janvier 2018.**

### **VII-Reprise ALAE par la commune :**

Mme le Maire informe l'Assemblée que la communauté de communes pourrait mettre du personnel à disposition de la commune.

Emma Chapman quitte l'ALAE de Laguépie car elle fera plus d'heures sur Caylus. Claire Massot serait reprise par la commune en CDI.

Il serait nécessaire que quelqu'un du Conseil Municipal fasse le relais entre l'ALAE et la mairie.

M. FABRE rappelle qu'il faudrait une personne ayant le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) pour remplacer Emma, 15 heures par semaine.

M. HEBRARD demande s'il n'y a personne parmi le personnel communal qui pourrait la remplacer, tous les agents sont-ils à temps complet ?

Isabelle Mercier est à temps complet, Cloé Dupuis faisant le ménage le soir, ses horaires ne sont pas compatibles. Le projet pédagogique est à refaire.

M. SEMPER accepte de faire le relais.

### **VIII-Questions diverses :**

#### **VIII-1-Mise à disposition de personnel :**

Le centre de gestion propose d'établir une convention afin de mettre à disposition des ATSEM intérimaires. Le Conseil Municipal vote la délibération de principe afin d'adhérer à ce service.

**Délibération reçue à la Préfecture le 05 janvier 2018.**

## **VIII-2-Tarifs cantine :**

La maison de retraite va augmenter le prix des repas à compter du 1<sup>er</sup> janvier. Mme le Maire propose de passer le tarif enfants de 3,20 € à 3,30 € et le tarif adultes de 5,45 € à 5,70 €. Le Conseil vote à l'unanimité les nouveaux tarifs de la cantine.

## **Délibération reçue à la Préfecture le 27 décembre 2017.**

Il convient aussi d'investir 3 756,05 € TTC pour l'acquisition d'un four spécial suite au passage à la liaison froide.

## **VIII-3-Motion de l'AMRF :**

Mme le Maire donne lecture de la motion adressée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité. Le Conseil donne son accord.

## **Délibération reçue à la Préfecture le 25 janvier 2018.**

Mme le Maire rappelle que M. Baylet avait mis en place les contrats de ruralité mais que cela n'avait rien apporté de plus car il avait utilisé les crédits de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et de la FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local).

## **VIII-4-Projets :**

-M. Ronxin et Mme Lani ont acheté l'ancien garage Devès, chemin de Contillou, après l'avoir transformé en loft.

M. Ronxin a un projet de restaurant sur la terrasse avec du maraichage bio sur les parcelles adjacentes. Il voudrait faire l'accessibilité handicapés par la descente du quai de l'Aveyron, mais il y a des marches.

La commune ne peut supprimer ces marches car il n'y aurait plus d'accès pour la descente du quai.

-Des personnes ont un projet d'asinerie à l'ancienne Ferme Maurel. Elles voudraient acheter 2 hectares pour y installer 5 ânes et louer le reste. Le but serait d'organiser des balades, de faire découvrir le patrimoine. Il pourrait y avoir un partenariat avec le centre de loisirs ou la maison de retraite.

## **VIII-5-Résidence seniors :**

Mme le Maire et Mme Habibi (maison de retraite) ont rencontré M. Passerat de Tarn-et-Garonne Habitat, qui doit racheter le bâtiment de Promologis (14 appartements) pour y faire une résidence seniors. Rémi Andrieu et Claire Vassal avaient réalisé une étude, ils seraient intéressés d'être associés à ce projet.

## **VIII-6-Camping :**

Mme Huber souhaite arrêter, elle a trouvé un couple qui serait intéressé pour reprendre. L'article 24 de la DSP (Délégation de Service Public) dit qu'elle peut trouver un remplaçant mais qu'elle reste responsable. La DSP se termine dans 2 ans. Mme Huber a transmis son bilan comptable de l'année 2016, elle a réalisé 18 000 € de bénéfice pour 6 mois de travail, ce n'est pas négligeable.

## **VIII-7-Maisons à vendre :**

-Mme Purzycka aimerait vendre son logement rue du 19 mars 1962 à la commune. Sa maison étant imbriquée dans la maison voisine, cette acquisition ne présente pas d'intérêt pour la mairie.

-M. Galan souhaite aussi vendre sa maison située route de Lez. Il est prêt à la céder pour l'€ symbolique. M. FABRE pense que Daniel Mercadier serait peut-être intéressé.

#### **VIII-8-Divers :**

-Mme IGLESIAS demande s'il est possible de vendre le terrain au lotissement où se trouvait le grand chêne. Mme le Maire répond que c'est un patus communal qui ne peut être cédé. M. HEBRARD rappelle que lors de la construction de ce lotissement de haute qualité environnementale, il était imposé de conserver des zones vertes, cette parcelle en fait partie.

Mme IGLESIAS souhaite faire apparaître une annonce sur le panneau lumineux car la maison de retraite recherche des bénévoles, par exemple pour faire la lecture.

-M. HEBRARD a été chargé par M. SAVIGNAC de demander pourquoi le jour de la foire à la châtaigne, un vendeur de fleurs a été installé devant chez la fleuriste.

-M. FABRE a un message à transmettre de la part de M. GARRIGUES, qui aimerait savoir pourquoi les canalisations passent à côté du monument aux morts.

Mme le Maire rappelle que les travaux ne sont pas terminés, ces canalisations seront cachées.

-M. FABRE informe l'Assemblée que le permis de construire pour le terrain de squash a été déposé.

Pour le boulodrome, l'architecte lui a adressé plusieurs propositions de plans car le bâtiment est difficile à placer. Il présente le dernier projet de Claire Vassal, une sorte de gymnase cubique, pas très esthétique mais le plus simple possible.

M. HEBRARD propose de faire comme aux ateliers municipaux une partie avec du bardage bois. La toiture du futur bâtiment est différente de celle du bâtiment existant, il faudrait marier les 2 bâtiments pour former un ensemble homogène.

Mme le Maire estime que ce projet de bâtiment ne colle pas du tout avec l'ambiance de l'avenue de la gare.

M. HEBRARD propose de prévoir une 2<sup>ème</sup> porte de sortie, de monter le bâtiment jusqu'au faitage du bâtiment existant, de faire des fenêtres en accord, de ne pas mettre de tôles, de faire un crépi et des angles en bois comme aux ateliers et de garder les couleurs existantes ocre et rouge.

-M. BALDWIN demande si la salle de squash sera fermée, M. FABRE indique que c'est prévu.

Séance levée à 23 heures 46.